



L'écho des associations n°84 Mai 2018



Sommaire

- ▶ [Le mot des administrateurs](#)
- ▶ [Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS](#)
- ▶ [Actualités](#)
- ▶ [Appels à projets, prix, concours, etc.](#)
- ▶ [Les petites annonces associatives](#)

Le mot des administrateurs

En mai, fêtons ce qui vous plaît ! Et pourquoi pas l'Europe ?

A en croire les médias et le taux de participation aux élections européennes, l'Europe ne plaît guère aux citoyens. Pourtant, nombre d'avancées ont été permises grâce à elle, que cela soit pour la protection des droits de l'homme, la mobilité des jeunes... sans oublier l'espace de paix qu'elle a aidé à construire.

Et à Strasbourg, lieu de rencontre des cultures latines et germaniques, symbole de la réconciliation d'après-guerre, on sait ce que cela signifie.

L'Europe s'y vit au quotidien, avec les habitants. Comme au niveau national, les associations ont un rôle essentiel à jouer dans cette construction d'un espace commun de cohésion. Solidarité, lutte contre l'exclusion sociale, mobilisation de l'opinion publique, défense de la démocratie : autant de valeurs communes aux projets associatif et européen !

Ensemble, fêtons cette Europe qui peut plaire aux citoyens !

FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE LA MDAS

La Maison Des Associations de Strasbourg sera exceptionnellement fermée LUNDI 30 AVRIL 2018.

[Retour au sommaire](#) ▲

Les rendez-vous et le soutien à la vie associative par la MDAS

>> « La rentrée des associations » : inscrivez-vous avant le 31 mai 2018 !

Si vous ne l'avez pas encore fait, n'oubliez pas de vous inscrire à « La rentrée des associations » 2018 (avant le 31 mai) !

Ce rendez-vous incontournable de la rentrée associative aura lieu les **22 et 23 septembre 2018** au Parc de la Citadelle (quartier Esplanade, à Strasbourg).

Pour y participer, téléchargez sans plus tarder le dossier d'inscription sur notre site :

http://www.mdas.org/index.php?g=salon_vous_inscrire

Vous y trouverez les modalités pratiques nécessaires à l'obtention d'un stand sous chapiteau et à la mise en place d'animations.

Vous pouvez également le **retirer à l'accueil** de la maison des associations (du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h).

- Horaires de la manifestation : le **samedi de 12h à 19h** et le **dimanche de 11h à 18h**

- **Date limite d'inscription : 31 mai 2018**

- Pour en savoir plus : <http://www.mdas.org> ou 03 88 25 19 39

>> Mardi 29 mai de 18h15 à 20h15 – Soirée d'information collective

« Le service civique, un engagement de volontaires... »

Intervenante : **Frédérique GONTHIER, DRDJSCS**
(Direction Départementale Déléguée de la cohésion sociale du Bas-Rhin)

Entrée libre et gratuite.

Pré-inscription auprès de Fabienne Orban : conseils@mdas.org / 03 88 25 19 39.

Lieu : Maison des associations, 1a place des orphelins – 67000 Strasbourg

Pour consulter le programme complet de nos soirées d'information, rendez-vous sur notre [site internet](#) !

>> Jeudis 17 et 31 mai 2018 de 17h à 18h30 – Permanences Comptabilité/Fiscalité

Ces permanences ont pour objectif de venir en aide **gracieusement** et en toute confidentialité aux associations qui le souhaitent, en leur apportant des réponses pratiques et pointues sur des questions de fiscalité et de comptabilité.

Uniquement sur **rendez-vous**, elles sont animées par un **expert-comptable** et ont lieu dans les locaux de la maison des associations en moyenne **deux jeudis par mois** (le 1er et le 4ème jeudi du mois).

> Pour consulter les dates de permanence, [cliquez ICI](#)

>> Bourse au bénévolat : Publiez et consultez gratuitement des offres de bénévolat en ligne !

Vous souhaitez **donner de votre temps** à une association, mais ne savez pas où vous adresser ? Votre association a des difficultés à **mobiliser des bénévoles**, ponctuellement ou sur la durée ?

Connectez-vous sans plus tarder sur notre « Bourse au bénévolat » :

http://www.mdas.org/bourse_benevolat.php !

Simple d'utilisation et fonctionnant sur le principe de la publication d'annonces en ligne, la « Bourse au bénévolat » offre la possibilité :

• **aux associations strasbourgeoises** : de diffuser leurs offres de

recherche de bénévoles

- **aux particuliers** : de trouver une mission de bénévolat qui répond à leurs attentes.

Ce service est gratuit pour les particuliers et les associations membres de la MDAS (à jour de cotisation). Si vous n'êtes pas membre, vous pouvez bien sûr le devenir !

Pour en savoir plus : projets@mdas.org.

Alsace Mouvement associatif : formation des bénévoles

L'association Alsace Mouvement associatif organise tout au long de l'année des formations à destination des bénévoles associatifs, en partenariat avec la Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS).

En mai et juin 2018, 3 formations sont organisées dans ce cadre : "**La comptabilité associative – Niveau 1**" (jeudis 17, 24 et 31 mai), "**Animer des réunions au service d'une vie démocratique (rythmique d'une réunion efficace)**" (samedi 9 juin) et "**La comptabilité associative – Niveau 2**" (mardis 12, 19 et 26 juin).

>> **Vous pouvez vous inscrire en ligne dès à présent :**

<http://www.alsacemouvementassociatif.org/index.php/formations> !

[Retour au sommaire](#) ▲

Actualités

Actualités juridiques et pratiques

Participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit (spectacles vivants) dans un cadre lucratif

Le **Décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017** « relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif » vient mettre un terme au débat récurrent sur l'emploi d'artistes amateurs dans le spectacle vivant et sur leur statut au regard du droit du travail et du droit de la sécurité sociale.

Jusqu'à la parution de ce décret, le bénévole était libre, à titre individuel, de jouer devant un public payant autant de fois qu'il le souhaitait à la condition de ne recevoir aucune contrepartie financière.

Depuis, le Décret du 10 mai 2017 entré en vigueur le 1er octobre 2017 et **la parution de l'arrêté du 25 janvier 2018** précisent **les conditions** dans lesquelles les structures entrepreneurs de spectacle peuvent faire participer des artistes amateurs à des représentations, à titre individuel ou en groupements constitués, sans être tenues de les rémunérer, :

1. La participation d'un ou plusieurs amateurs ou d'un groupement d'amateurs à une représentation fait l'objet d'une **mention sur les supports de communication du spectacle** ;
2. Le nombre de ces représentations ne peut annuellement excéder, pour les structures de création, de production, de diffusion et d'exploitation de lieux de spectacles :
 - a. un total de 5, pour les spectacles auxquels participent **un ou plusieurs amateurs à titre individuel** ;
 - b. un total de 8 pour les spectacles auxquels participent des **groupements d'artistes amateurs constitués** ;
 - c. **10 %** du nombre total des représentations lucratives composant la

programmation des structures concernées.

Le décret mentionne encore : « *Un même amateur ne peut participer, à titre individuel, sur une période de douze mois consécutifs, à plus de 10 représentations en public d'une œuvre de l'esprit associant pratique amateur et pratique professionnelle* » et « *Le ministre chargé de la culture peut accorder aux structures ou amateurs, après avis du bureau du Conseil national des professions du spectacle, une autorisation de dépassement des plafonds précités pour la représentation d'un spectacle qui comporte un intérêt artistique et culturel particulier ou pour laquelle la participation d'amateurs est l'une des conditions de la réalisation de tout ou partie du projet artistique.* » *Porte ouverte à des dérogations qui seront accordées pour les « spectacle[s] qui comporte[nt] un intérêt artistique et culturel particulier.* ».

> Références :

- [LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine](#)

- [Décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif](#)

- [Arrêté du 25 janvier 2018 pris en application du décret n° 2017-1049 du 10 mai 2017 relatif à la participation d'amateurs à des représentations d'une œuvre de l'esprit dans un cadre lucratif](#)

• **Communication ou publicité ?**

La publicité constitue l'un des critères qui permet d'analyser le **caractère non lucratif des activités** menées par les associations.

Là où la confusion s'installe, c'est lorsque l'association communique sur son image, ses activités, les services qu'elle propose... En cela, elle se rapproche de la publicité dont l'objet est de promouvoir l'image de l'association ou la fourniture de biens ou de services.

Le recours à la publicité peut avoir des conséquences sur la fiscalité de l'association. Les associations ne sont, par principe, pas soumises aux impôts commerciaux, impôts sur les sociétés, TVA et autres Contributions Economiques Territoriales. Cependant, **en fonction de leurs missions et activités, tout ou partie de leurs recettes peuvent être soumises à l'impôt.**

S'il s'avère qu'à l'analyse du Produit (ou prestations) proposé, et/ou du Public destinataire de l'action, et/ou des Prix pratiqués et de la Publicité (règle des 4 P), l'association peut être considérée comme agissant dans des conditions similaires au secteur marchand et elle pourra être fiscalisée.

L'administration fiscale regardera le **contenu du message diffusé**, les **supports** afin de voir s'ils sont adaptés à son/ses public(s) destinataire(s), le **budget** dédié à la publicité pour révéler la part qu'il occupe par rapport aux ressources de l'association. Toutefois, le critère de la publicité n'est pas suffisant pour entraîner à lui seul la fiscalisation de l'association ; les instructions fiscales le considèrent comme un indice complémentaire.

> **Référence** : [Bulletin officiel des impôts 4 H-6-01 N° 228 du 24 décembre 2001](#)

> **Source** : Associations mode d'emploi N°197, mars 2018, p.12 (disponible au centre de ressources associatives de la Maison Des Associations).

• **L'engagement associatif au service de l'insertion des bénéficiaires du RSA**

Le département du Bas-Rhin a créé un dispositif « **C'est Des Volontaires 67** », lancé en février 2017 et, par celui-ci, inscrit la participation sociale, culturelle et civique active à la société dans le parcours des **bénéficiaires du RSA**.

Le dispositif repose sur une charte signée par les quatre parties :

- Le Conseil départemental propose et reconnaît l'engagement citoyen comme **première étape d'un parcours d'insertion** ;
- Le bénéficiaire du RSA s'engage dans une **participation associative** ;
- L'association d'accueil offre des **activités** et un **cadre d'insertion** ;
- L'association d'insertion (14 associations d'insertion ont rejoint le programme) suit le bénévole et, si besoin, effectue un **tutorat externe**.

L'objectif est de lutter contre l'isolement et le sentiment d'inutilité.
« Il n'y a aucune obligation à s'engager et les services ne forcent pas les bénéficiaires », affirme Frédéric Bierry, président du Conseil Départemental du Bas-Rhin. « Il ne s'agit ni d'un contrat de travail, ni d'une contrepartie au RSA » (DNA du 9 février 2017).

Un article de Nathalie Levray

- > **Pour en savoir plus** : [RSA et bénévolat : les volontaires 67 \(Article paru dans les DNA du 9 février 2017\)](#)
- > **Contact** : Sandrine Charbonnier, chargée de mission inclusion sociale et engagement bénévole au Conseil Départemental du Bas-Rhin, sabine.charbonnier@bas-rhin.fr
- > **Source** : Associations mode d'emploi N°197, mars 2018, p.12 (disponible au centre de ressources associatives de la Maison Des Associations)

Actualités

• Parcours Emploi Compétences : la face cachée...

Les très nombreuses associations qui ont bénéficié de contrats aidés savent ce qu'en vaut l'aune : même si l'accompagnement des personnes en contrat aidé est une obligation inscrite dans la loi, **cet accompagnement était ineffectif**, comme l'a « pointé » le [Rapport public annuel 2018 – février 2018 – Cour des comptes](#) . Auparavant, lorsqu'un employeur souhaitait recruter un candidat en contrat aidé, il suffisait de **vérifier les conditions d'éligibilité avec le prescripteur (Pôle Emploi)** et si elles étaient réunies, l'aide était en principe accordée. Mais cela, c'était avant, comme dit la pub. **Aujourd'hui, il appartient à Pôle Emploi d'identifier les publics ciblés et aux conseillers référents de sélectionner les employeurs potentiels** « en fonction de la qualité du parcours proposé par l'employeur et [de] son adéquation avec le besoin de la personne ». On parle de « **ciblage des employeurs** », de « diagnostic de la capacité d'accompagnement » pour proposer plusieurs profils de candidats ou refuser un Parcours Emploi Comp&e acute;tences (PEC). Avec cette formalisation de l'accompagnement, Pôle Emploi reprend la main et « l'équation est simple : avec un candidat trouvé par Pôle emploi, présenté à un employeur éligible, le PEC peut être mis en place. Sinon, il a peu de chances d'aboutir ».

> **Source** : **Newsletter Juris actualités**, N°303 du 19 avril 2018, Juris Editions

Actualités de fonds ...

... pour vous permettre d'assurer la gestion et le fonctionnement de votre association de manière éclairée !

• La culture de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : deux mondes à part ?

La culture fait partie de l'ESS, déclaration péremptoire, qui, pour autant, a besoin d'être argumentée et illustrée. En effet, les entreprises culturelles représentent 15 à 17 % des entreprises de l'ESS et 16 à 18 % de l'emploi de ce secteur. Et dans le champ culturel, les entreprises culturelles sont à 90 % des associations. La culture et l'ESS ont de **nombreuses valeurs communes**, qui permettent leur rapprochement : nourrir la démocratie ; concourir à l'émancipation des personnes ; produire du commun ; concilier développement économique et utilité sociale, pour n'en citer que quelques-unes. Le modèle français de la culture s'appuie sur la **volonté de concilier l'exigence de création et celle d'émancipation**, la naissance d'œuvres nouvelles et la démocratisation de leur accès. Pour remettre en avant la dimension émancipatrice de l'action socio-culturelle, tout en essayant de garder la création au niveau d'excellence qu'elle connaît aujourd'hui, l'ESS offre une troisième voie qui tend à garantir la primauté des valeurs d'intérêt général, de démocratie, de non lucrativité dans une nouvelle logique entrepreneuriale, un « **tiers secteur** » qui ne sera cependant pas un remède miracle. « Il y a une **double dynamique potentielle de rapprochement**. Face aux nouvelles données de la transition culturelle, l'ESS favorise le développement de pratiques plus coopératives et plus entrepreneuriales. Elle peut donc contribuer à réduire la précarité des acteurs. Réciproquement la culture, à travers la prise en compte des droits culturels, à travers ses objectifs de cohésion sociale et d'aménagement des territoires de la ville et des campagnes, croise de plus en plus les enjeux d'une économie plus soucieuse de la dignité et de l'émancipation des personnes, désireuse de replacer l'humain au centre de ses finalités, de produire des projets mieux construits. ».

- > **Source** : « Rapprocher la culture et l'économie sociale et solidaire », Le Labo de l'Economie Sociale et Solidaire, une étude réalisée par Bernard Latarjet, Juin –

• **Des festivals à la « pointe » de l'organisation écolo !**

A l'heure où la soirée d'information collective sur le thème de l'organisation d'une manifestation éco-responsable n'a pu avoir lieu faute d'inscrits, certains événements se démarquent **en plaçant l'écologie au même niveau que la programmation**. Ainsi, **quatre festivals**, entre autres, ont su aller au-delà des ecocups et des toilettes sèches pour mettre les valeurs d'écologie, d'économie sociale et solidaire ou encore d'agriculture locale et biologique au cœur de leur développement et deviennent une **référence en la matière**. Il s'agit bien plus qu'un phénomène de mode et force est de constater que **l'écologie est désormais au cœur des réflexions de très nombreux festivals français**.

> Pour lire l'article complet, [cliquez ICI](#)

> **Source** : Compilation « Google » d'articles sur des thématiques d'Economie Sociale et Solidaire du 21 avril 2018

[Retour au sommaire](#) ▲

Appels à projets, prix, concours, etc.

*Cette rubrique répertorie les appels à projets arrivant à échéance.
Pour consulter les appels à projets ayant une date butoir ultérieure et les appels à projets permanents, rendez-vous sur notre site internet :*
http://www.mdas.org/index.php?g=appel_projets

Appel à projets « Vie sociale et citoyenneté des personnes handicapées » – Fondation de France

Dans un contexte légal qui valorise l'exercice de leur citoyenneté, la Fondation de France entend soutenir les projets inclusifs, quel que soit le domaine de vie, co-construits avec les personnes handicapées et favoriser l'expression, l'accompagnement de leur vie affective, sexuelle et de leur parentalité. Cet appel à projets vise ainsi à influencer positivement le regard de la société et à agir en faveur de l'égalité des droits.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 02 mai 2018**

>> Pour en savoir plus : <http://bit.ly/2oul94s>

Appel à projets pour le développement d'un internet solidaire – Fondation Afnic

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir le développement d'un internet solidaire, la formation et la sensibilisation à ses usages, par le soutien à des initiatives locales et structurantes de solidarité numérique et à des projets de recherche portant sur le thème de la solidarité numérique.

>> **Dates de clôture de l'appel à projets : 04 mai 2018**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2HlP8qE

Appel à projets "Ecrit & Numérique" – Fondation Bouygues Telecom

Cet appel à projets soutient les initiatives qui favorisent l'accès ou facilitent la diffusion au plus grand nombre de productions culturelles écrites via le numérique.

>> **Dates de clôture de l'appel à projets : 15 mai 2018**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2Em2uRq

Appel à projets "Soutien à la mobilité européenne des jeunes" – CGET et ANCV

Le Commissariat général à l'égalité des chances (CGET) et l'Agence nationale pour les chèques vacances (ANCV) s'engagent pour favoriser la mobilité et la citoyenneté européennes des jeunes de 16 à 25 ans issus des quartiers prioritaires n'étant jamais ou rarement partis en vacances. Cet appel à projets s'adresse uniquement aux organismes à vocation socio-éducative, sociale, médico-sociale de statut associatif, public et parapublic ayant au moins un salarié temps plein à l'année.

>> **Dates de clôture de l'appel à projets : 18 mai 2018**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2uOif4i

Appel à projets "Programme d'Appui aux projets des Organisations de Solidarité Internationale issues de l'Immigration (PRA / OSIM)" – FORIM

Lancé par le FORIM (Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations) et soutenu par l'Agence Française de Développement (AFD), le dispositif PRA/OSIM donne accès à un cofinancement de 15 000 euros pour des projets de développement local dans les domaines de la santé, l'éducation, l'eau, le développement économique, rural, agricole et social en direction des pays éligibles au Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques.

ATTENTION : Dotation non-cumulable avec celle de l'Agence des Micro Projets sur un même projet

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 19 mai 2018 (à minuit)**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2CIJH1U

>> Contacts : Lamine TRAORE ou Paul KAMMEGNE

Chargés de mission au FORIM, praosim@forim.net ou 01 46 07 61 80

Appel à projets "3e Plan Régional Santé Environnement (PRSE3)" – Région Grand Est, DREAL et Agence Régionale de Santé

L'objectif de cet appel à projets est de soutenir des actions de communication, d'information, d'éducation, de sensibilisation ou encore de formation, destinées aussi bien au grand public qu'à des professionnels ou des collectivités, pour promouvoir une culture commune en santé en environnement sur les territoires du Grand Est.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 25 mai 2018**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2KbZHyj

>> Contact : prse-grandest@ars.sante.fr ou 03 87 54 32 48

Appel à projets partenariaux du secteur sanitaire et social – CPAM du Bas-Rhin






Ces appels à projets, destinés aux structures associatives du secteur sanitaire et social, ont pour objectifs d'optimiser l'accès aux droits, aux soins et aux services de l'Assurance Maladie, et d'apporter des solutions aux situations de non recours, aux incompréhensions et aux ruptures de droits.

Les projets retenus feront l'objet d'un financement et d'un accompagnement sous la forme de séances de formation/d'information sur les thèmes et les services de l'Assurance Maladie.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 mai 2018**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2rpHlke

>> Pour télécharger les appels à projets :

- Accès aux droits et relations avec la CPAM : 
- Accès aux soins et accompagnement dans le parcours de soins : 
- Aide au retour et au maintien à domicile : 
- Prévention de la désinsertion sociale et professionnelle : 
- Inclusion numérique (nouvelle thématique 2018 !) 

Appel à projets "Prisons : sortir de la délinquance" – Fondation de France

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir des initiatives permettant de préparer la réinsertion des personnes détenues, quelle que soit la durée de leur peine, afin de les aider à retrouver leur autonomie et leur place dans la société et d'éviter ainsi la récidive. Parmi ces initiatives, la Fondation de France sera attentive aux projets concernant les mineurs détenus pour favoriser la continuité de l'action éducative.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 mai 2018**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2GEGEux

Appel à projets en faveur du logement – Qualitel

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir des initiatives emblématiques et novatrices en faveur des logements des plus défavorisés. Il concerne tout organisme sans but lucratif ayant un projet d'intérêt général dans l'une des quatre catégories suivantes : "accès à un logement décent et de qualité des populations défavorisées" ; "éducation et formation aux bons usages du logement des personnes défavorisées" ; "projets de recherche concernant l'habitat" ; "initiatives numériques en lien avec l'accès au logement, la formation au « savoir-habiter » et la recherche (plateformes, applications, logiciels...)".

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 mai 2018**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2nXWGZf

Appel à projets "Apprendre pour grandir" – Fondation SNCF

L'appel à projets historique "Entre les lignes " élargit son périmètre à l'éducation et devient "Apprendre pour grandir". Il est désormais ouvert de façon permanente.

>> **Dates de clôture de l'appel à projets : 31 mai 2018**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/29ZVQRX

Appel à projets "Solidarité internationale" – Région Grand Est

Dans le cadre de sa politique d'ouverture à l'international, la Région Grand Est apporte son soutien aux acteurs régionaux porteurs d'initiatives locales et engagés dans des projets de solidarité avec des pays tiers. La Région apporte son appui également aux actions d'éducation au développement sur le territoire régional.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 mai 2018**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2E5dbZd

Appel à projets "Emploi et activité : des solutions solidaires pour une société numérique intégrante" – Fondation de France

La Fondation de France soutient des projets visant à l'insertion professionnelle des publics en difficulté (cette thématique doit constituer l'objet prioritaire et principal du projet soumis). Une attention particulière sera portée aux projets favorisant la mixité (en termes d'âges ou encore de catégories professionnelles).

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 mai 2018**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2Bp6zXT

Appel à projets "Prix du Bicentenaire - La France des solutions" – Reporters d'espoir et Caisse d'Epargne Ile-de-France

Le "Prix du Bicentenaire – La France des solutions" soutient des initiatives novatrices qui répondent à des enjeux économiques, sociétaux ou environnementaux.

>> **Date de clôture de l'appel à projets : 31 mai 2018**

>> Pour en savoir plus : bit.ly/2JgCSs2

Retrouvez encore plus d'appels à projets sur notre site internet :

http://www.mdas.org/index.php?g=appel_projets

[Retour au sommaire](#) ▲

Les petites annonces associatives

Emplois

UDAF du Bas-Rhin

L'UDAF du Bas-Rhin recrute son Directeur Général en CDI à temps plein.

>> **Date limite de candidature : 16 mai 2018**

>> Pour consulter la fiche de poste :



ARS Anima

L'association ARS Anima recherche 2 agents d'accueil en CDD pour son son évènement "Nés Quelque Part", qui aura lieu du 24 mai au 28 juin 2018.

>> Pour consulter la fiche de poste :



Humanis

Le **collectif Humanis** recrute en contrat à durée déterminée d'insertion de 24 heures hebdomadaires, pour une durée de 6 mois :

- **un(e) agent administratif – actions évènementielles**
- **un(e) agent administratif – communication**
- **un(e) agent administratif – aide gestionnaire**

[Retour au sommaire](#) ▲

Contact :
accueil : 03 88 25 19 39

Directeur de la publication : Mathieu Cahn
Responsable de la publication : Patrick Gerber

Désabonnement à la newsletter :

Lettre électronique envoyée par la Maison des associations de Strasbourg
1a place des orphelins 67000 STRASBOURG